

Histoire-Géo : La France — République et territoire

Ce qui est noté au contrôle, ce n'est pas le résultat seul : c'est le raisonnement posé, puis le calcul mené jusqu'au bout avec l'unité.

1 Les institutions. Répondre en une phrase, en nommant l'organe et son mode de désignation.

- ① a. Le **Parlement**, composé de l'Assemblée nationale, élue au suffrage universel direct, et du Sénat, élu au suffrage indirect. En cas de désaccord persistant, l'Assemblée a le dernier mot.
- ② b. Le **président de la République**. Promulguer n'est pas voter : c'est rendre applicable un texte déjà adopté.
- ③ c. Au **suffrage universel direct**, pour cinq ans, depuis la révision adoptée par référendum en 1962 et le passage au quinquennat en 2000.
- ④ d. Le **Conseil constitutionnel**, qui peut être saisi avant la promulgation, notamment par soixante députés ou soixante sénateurs.

2 Attribuer chaque compétence à la bonne collectivité territoriale, et justifier en quelques mots.

- ① a. Le **département**, qui a la charge des collèges depuis les lois de décentralisation, ainsi que de l'action sociale.
- ② b. La **région**, compétente pour les lycées, les transports régionaux et le développement économique.
- ③ c. La **commune**, chargée des écoles primaires, de l'urbanisme local et de l'état civil.
- ④ d. La **région**, comme les lycées.
- ⑤ Le repère qui évite l'erreur : plus l'établissement accueille un bassin large, plus la collectivité qui en a la charge est vaste — commune, département, région.

3 La séparation des pouvoirs.

- ① a. L'**exécutif** — président de la République et gouvernement ; le **législatif** — Assemblée nationale et Sénat ; le **judiciaire** — les tribunaux et les cours.
- ② b. À empêcher qu'une même autorité décide, applique et juge. Sans elle, rien ne limite le pouvoir : la **séparation des pouvoirs** est une garantie contre l'arbitraire, pas un gain d'efficacité.
- ③ c. Plusieurs réponses conviennent. Le gouvernement ne peut pas gouverner sans la confiance de l'Assemblée nationale, qui peut le renverser par une motion de censure. Le président ne peut pas modifier seul la **constitution**. Une loi votée peut être censurée par le Conseil constitutionnel avant d'entrer en vigueur.
- ④ Une réponse qui se contente d'énumérer les trois pouvoirs sans nommer un contrepoids ne répond qu'à la première question.

4 La laïcité. Répondre en distinguant précisément à qui s'applique chaque règle.

- ① a. Sur la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. Elle garantit la **liberté de conscience** — croire, ne pas croire, changer d'avis — et le libre exercice des cultes.
- ② b. L'**État** et ses **agents** dans l'exercice de leurs fonctions : un fonctionnaire, un enseignant. Les usagers d'un service public ne sont pas tenus à la neutralité en tant que personnes — l'école publique fait l'objet d'une règle spécifique, qui encadre le port de signes religieux ostensibles par les élèves.
- ③ c. À corriger : « la **laïcité** garantit la liberté de croire ou de ne pas croire, et sépare les institutions publiques des cultes ». Elle protège les croyants autant que les non-croyants ; c'est une garantie, pas une interdiction.
- ④ C'est le contresens le plus fréquent du chapitre, et il coûte cher parce qu'il inverse le sens du principe.

5 La France dans l'Union européenne.

- ① a. Le marché unique — libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux — et la politique commerciale extérieure. La monnaie, pour les États de la zone euro, convient également.
- ② b. Que dans les domaines transférés par les traités, une règle européenne l'emporte sur une loi nationale contraire. C'est ce qui rend le marché unique praticable : sans primauté, chaque État pourrait le défaire chez lui.
- ③ c. **Non, mais elle l'exerce autrement**. Les compétences transférées l'ont été par des traités que la France a ratifiés, et elle participe à l'élaboration des normes européennes. Elle conserve par ailleurs sa défense, sa justice, sa fiscalité et son école.
- ④ La réponse attendue tient les deux bouts : une souveraineté partagée n'est ni une souveraineté perdue, ni une souveraineté intacte.

6 Corriger chaque affirmation en une phrase, puis dire ce qu'elle laisse croire de faux.

- ① a. À corriger : « le Parlement vote la loi, le président la **promulgue** ». La phrase fautive supprime la **séparation des pouvoirs** en confiant le législatif à l'exécutif.
- ② b. À corriger : « le préfet représente l'**État** dans le département ; il est nommé, non élu. Le conseil départemental, lui, est élu ». La phrase fautive confond déconcentration et décentralisation.
- ③ c. À corriger : « l'égalité républicaine est l'égalité **des droits** devant la loi, non l'égalité des situations ». La phrase fautive rend la devise absurde et empêche de comprendre pourquoi la fraternité existe séparément.
- ④ Les trois erreurs ont la même racine : un mot pris dans son sens courant au lieu de son sens institutionnel.

Corrige-toi toi-même. Compte tes points exercice par exercice : c'est ainsi qu'on voit où l'on perd, et ce n'est presque jamais là où on le croit.

Ce qui est évalué	Points	Ce qui fait perdre le point
Nommer l'organe précis et son mode de désignation	2 pts	Répondre « l'État » ou « le gouvernement » à toutes les questions
Employer le verbe exact : voter, promulguer, appliquer, juger	2 pts	Faire voter la loi par le président
Citer les trois pouvoirs et un contrepoids concret	3 pts	Énumérer les trois pouvoirs sans dire ce qui les limite
Définir la laïcité par la liberté de conscience et la neutralité de l'État	3 pts	En faire une interdiction des religions
Attribuer une compétence propre à la commune, au département et à la région	3 pts	Confondre collège et lycée